



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réservé
au
Moniteur
belge


08013770

 TRIBUNAL DE COMMERCE - MONSIEUR
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

15 JAN. 2008

N°

Greffe

N° d'entreprise 0428 559.757

Dénomination

(en entier) **AGRI-LOISIRS**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : route de Gondregnies, 2 à 7870 Lens

Objet de l'acte : modification de l'objet social, démission d'un administrateur

D'un acte reçu par le notaire Laurent Devreux, à Lessines, le vingt décembre deux mille sept, enregistré à Lessines, le vingt-et-un décembre deux mil sept, volume 647, folio 27, case 10, case 11, reçu vingt-cinq euros, signé le receveur Tonneau, il est extrait littéralement ce qui suit :

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « AGRI-LOISIRS », ayant son siège social à 7870 Lens, Route de Gondregnies, 2, ferme de Morval.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Michel Cayphas, à Lessines, le quatorze février mil neuf cent quatre-vingt-six, publié aux annexes du Moniteur belge du dix-neuf mars suivant, sous le numéro 860319-22.

Dont les statuts ont été modifiés :

* aux termes d'un acte reçu par le Notaire Michel Cayphas, prénommé, le vingt-deux décembre mil neuf cent quatre-vingt-sept, publié aux annexes du Moniteur belge du quatorze janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit, sous le numéro 880114-202;

* aux termes d'un acte reçu par le Notaire Michel Cayphas, prénommé, le quinze septembre mil neuf cent nonante, publié aux annexes du Moniteur belge du treize octobre suivant, sous le numéro 901013-481;

* aux termes d'un procès-verbal dressé par le Notaire Michel Cayphas, prénommé, le vingt-trois décembre mil neuf cent nonante-trois, publié aux annexes du Moniteur belge du premier février mil neuf cent nonante-quatre, sous le numéro 940201-584.

* aux termes d'un procès-verbal dressé par le Notaire Laurent Devreux, soussigné, en date du quinze avril deux mil cinq, publié aux annexes du Moniteur belge du vingt mai suivant, sous le numéro 05070989;

Inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0428.559.757, assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 428.559.757.

BUREAU.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur le Comte Patrick d'Oultremont, ci-après plus amplement qualifié.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE.

Sont présents ou représentés les actionnaires ci-après qualifiés, lesquels déclarent être propriétaires du nombre d'actions suivant :

1) Monsieur le Comte d'OULTREMONT Patrick Philippe Marie, né à Elisabethville (Zaire - ex-Congo Belge), le vingt et un août mil neuf cent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2008 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

quarante-neuf, numéro de registre national : 490821 313-45, domicilié à Lens (7870 Lombise), route de Gondregnies, 2.

Qui déclare être marié avec Madame Hélène le Hardy de Beaulieu, ci-après plus amplement qualifiée, à Dinant, le vingt-quatre septembre mil neuf cent septante-sept, sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de son contrat de mariage, reçu par Maître Michel Herinckx, Notaire à Bruxelles, le neuf septembre mil neuf cent septante-sept; *ce régime a été modifié en celui de la séparation des biens avec société d'acquêts, aux termes d'un acte reçu par Maître Michel Lamarche, Notaire à Huy, le onze juillet mil neuf cent quatre-vingt, homologué suivant Jugement rendu par le Tribunal de première instance de Mons, le treize avril mil neuf cent quatre-vingt-un.*

Qui déclare être propriétaire d'une action. 1.-

2) Madame le HARDY de BEAULIEU Hélène Marie-Louise Andrée Ghislaine, née à Uccle le trois juin mil neuf cent cinquante-sept, numéro de registre national : 570603 110-69, domiciliée à Lens (7870 Lombise), route de Gondregnies 2.

Qui déclare être mariée avec Monsieur le Comte Patrick d'Oultremont comme dit ci-dessus.

Qui déclare être propriétaire d'une action. 1.-

Ici représentée par Monsieur le Comte d'OULTREMONT Patrick prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle demeurera annexée aux présentes.

3) Monsieur le Comte d'OULTREMONT Frédéric David Vincent Marie Ghislain, né à Ath, le onze juin mil neuf cent septante-neuf, numéro de registre national : 790611-231-73), domicilié à Lens (7870 Lombise), route de Gondregnies, 2.

Qui déclare être célibataire et ne pas avoir fait de déclaration de cohabitation légale.

Qui déclare être propriétaire de huit mille quatre cent seize actions 8.416.-

Ici représenté par Monsieur le Comte d'OULTREMONT Patrick prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle demeurera annexée aux présentes.

4) Monsieur le Comte d'OULTREMONT Hugues Anita Noël Marie Ghislain, né à Dinant, le vingt-cinq décembre mil neuf cent quatre-vingt, numéro de registre national : 801225-041-03), domicilié à Lens (7870 Lombise), route de Gondregnies, 2.

Qui déclare être célibataire et ne pas avoir fait de déclaration de cohabitation légale.

Qui déclare être propriétaire de huit mille quatre cent seize actions 8.416.-

5) Mademoiselle la Comtesse d'OULTREMONT Audrey Séverine Manon Marie Ghislaine, née à Uccle, le premier mai mil neuf cent quatre-vingt-huit, numéro de registre national : 880501-134-70), domiciliée à Lens (7870 Lombise), Route de Gondregnies, 2.

Qui déclare être propriétaire de huit mille quatre cent seize actions 8.416.-

Ici représentée par Monsieur le Comte d'OULTREMONT Patrick prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle demeurera annexée aux présentes.

Ensemble : vingt-cinq mille deux cent cinquante (25.250.-) actions représentant l'intégralité du capital social.

EXPOSE DU PRESIDENT.

Monsieur le président expose et requiert le notaire soussigné d'acter que:

A/ La présente assemblée a pour ordre du jour :

1°) Rapport du conseil d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social; à ce rapport, est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente septembre deux mille sept.

2°) Modification de l'objet social pour l'étendre aux activités suivantes :

- toutes opérations de soudures professionnelles ;
- le travail du fer sous toutes ses formes ;
- la ferronnerie artisanale en fer forgé, articles en fer forgé, tôles galvanisées, plomberie, fer blanc ;
- la production par des tiers de pièces forgées en métaux ;
- tous travaux d'entretien, de réparation et d'aménagements ;
- la société a également pour objet la prise de photographie et son développement, tous travaux de laboratoire en découlant, la réalisation de montage tant artistique qu'industriel, l'achat, la vente et la location en gros ou en détail de disques, cassettes, articles de photographie et audiovisuels, le conseil dans ces mêmes domaines aux fins d'assistance technique, tous travaux de photographie par sous-traitances et tous travaux de photocopies, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous matériels et appareils électriques, électroniques, informatiques, l'entretien et la réparation de ces matériels et appareils, la conception et la réalisation de programmes "Software", de tous systèmes de téléphonie, de télécommunication, tant fixes que mobiles ;
- l'exploitation d'auberges, restaurants, snack-bars, pizzerias, cafés, tavernes, bars et d'une manière générale toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'industrie de la restauration, service traiteur, ainsi qu'à l'exploitation de tous débits de boisson, de services traiteur, avec accessoirement le commerce de tabacs, cigares, cigarettes, carte-vue et articles de confiserie ;
- la location de matériel, et notamment sans que cette liste soit limitative, de vaisselle, tables, chaises, couverts, tentes et tout ce qui est utile à l'organisation d'événements ;"

Et remplacement en conséquence de l'article trois des statuts par le texte suivant :

« La société a pour objet pour son compte ou pour le compte de tiers, l'accomplissement en Belgique et à l'étranger, de toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation de cultures agricoles ou horticoles, telles que notamment les cultures betteravières, céréalières et fourragères, ainsi que l'élevage bovin, chevalin, caprin ou ovin, à l'achat, la vente, la représentation, le courtage, l'exportation, la diffusion de marchandises quelconques, les produits phytopharmaceutiques entre autres. Elle aura également comme objet l'entreprise de travaux agricoles et/ou horticoles, ainsi que la conception et le développement d'installations de villégiatures en site rural, avec exploitation de toute l'infrastructure hôtelière, récréative et sportive s'y rattachant, la présente énumération étant exhaustive et non limitative. Elle pourra également se livrer à la culture biologique.

La société a également pour objet :

- toutes opérations de soudures professionnelles ;
- le travail du fer sous toutes ses formes ;
- la ferronnerie artisanale en fer forgé, articles en fer forgé, tôles galvanisées, plomberie, fer blanc ;
- la production par des tiers de pièces forgées en métaux ;
- tous travaux d'entretien, de réparation et d'aménagements ;
- la société a également pour objet la prise de photographie et son développement, tous travaux de laboratoire en découlant, la réalisation de

montage tant artistique qu'industriel, l'achat, la vente et la location en gros ou en détail de disques, cassettes, articles de photographie et audiovisuels, le conseil dans ces mêmes domaines aux fins d'assistance technique, tous travaux de photographie par sous-traitances et tous travaux de photocopies, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous matériels et appareils électriques, électroniques, informatiques, l'entretien et la réparation de ces matériels et appareils, la conception et la réalisation de programmes "Software", de tous systèmes de téléphonie, de télécommunication, tant fixes que mobiles ;

- l'exploitation d'auberges, restaurants, snack-bars, pizzerias, cafés, tavernes, bars et d'une manière générale toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'industrie de la restauration, service traiteur, ainsi qu'à l'exploitation de tous débits de boisson, de services traiteur, avec accessoirement le commerce de tabacs, cigares, cigarettes, carte-vue et articles de confiserie ;

- la location de matériel, et notamment sans que cette liste soit limitative, de vaisselle, tables, chaises, couverts, tentes et tout ce qui est utile à l'organisation d'événements.

La société peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Elle peut se porter caution au profit de ses propres administrateurs et actionnaires.

L'objet peut être modifié par décision de l'assemblée générale tenue devant Notaire conformément au Code des sociétés.

La société est liée par les actes posés par ses organes représentatifs même lorsqu'ils sortent de son objet social, sauf si elle peut prouver que le tiers avait connaissance de cet état ou que vu les circonstances il ne pouvait les ignorer, sans que la publication des présents statuts ne puisse suffire comme preuve.»

3°) Conversion des titres en porteur en titres nominatifs et modification de l'article huit en conséquences.

4°) Démission d'un administrateur.

5°) Pouvoirs au conseil d'administration aux fins de faire opérer toutes les modifications de l'inscription au registre des personnes morales.

B/ Il existe actuellement vingt-cinq mille deux cent cinquante (25.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Il résulte de la composition de l'assemblée que toutes les actions sont représentées et que tous les administrateurs savoir Monsieur Patrick d'Oultremont, Madame Hélène le Hardy de Beaulieu, Monsieur Frédéric d'Oultremont et Monsieur Hugues d'Oultremont, nommés aux termes de l'assemblée générale du quinze avril deux mil cinq, sont présents ou représentés. La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

C/ Chaque action donne droit à une voix.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE.

L'exposé de Monsieur le président est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – LECTURE DU RAPPORT

Le président donne lecture du rapport établi par le conseil d'administration exposant la justification de la modification proposée à l'objet social et de l'état y

annexé, chaque associé reconnaissant en outre avoir reçu une copie antérieurement aux présentes.

Un exemplaire de ce rapport et de l'état y annexé seront déposés en même temps qu'une expédition du présent procès-verbal au greffe du tribunal de commerce de Tournai.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION- MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL :

L'assemblée décide de modifier l'objet social, pour l'étendre aux activités reprises au point 2°) de l'ordre du jour et en conséquence de remplacer l'article trois des statuts, par le texte suivant :

« La société a pour objet pour son compte ou pour le compte de tiers, l'accomplissement en Belgique et à l'étranger, de toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation de cultures agricoles ou horticoles, telles que notamment les cultures betteravières, céréalières et fourragères, ainsi que l'élevage bovin, chevalin, caprin ou ovin, à l'achat, la vente, la représentation, le courtage, l'exportation, la diffusion de marchandises quelconques, les produits phytopharmaceutiques entre autres. Elle aura également comme objet l'entreprise de travaux agricoles et/ou horticoles, ainsi que la conception et le développement d'installations de villégiatures en site rural, avec exploitation de toute l'infrastructure hôtelière, récréative et sportive s'y rattachant, la présente énumération étant exhaustive et non limitative. Elle pourra également se livrer à la culture biologique.

La société a également pour objet :

- toutes opérations de soudures professionnelles ;
- le travail du fer sous toutes ses formes ;
- la ferronnerie artisanale en fer forgé, articles en fer forgé, tôles galvanisées, plomberie, fer blanc ;
- la production par des tiers de pièces forgées en métaux ;
- tous travaux d'entretien, de réparation et d'aménagements ;
- la société a également pour objet la prise de photographie et son développement, tous travaux de laboratoire en découlant, la réalisation de montage tant artistique qu'industriel, l'achat, la vente et la location en gros ou en détail de disques, cassettes, articles de photographie et audiovisuels, le conseil dans ces mêmes domaines aux fins d'assistance technique, tous travaux de photographie par sous-traitances et tous travaux de photocopies, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous matériels et appareils électriques, électroniques, informatiques, l'entretien et la réparation de ces matériels et appareils, la conception et la réalisation de programmes "Software", de tous systèmes de téléphonie, de télécommunication, tant fixes que mobiles ;
- l'exploitation d'auberges, restaurants, snack-bars, pizzerias, cafés, tavernes, bars et d'une manière générale toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'industrie de la restauration, service traiteur, ainsi qu'à l'exploitation de tous débits de boisson, de services traiteur, avec accessoirement le commerce de tabacs, cigares, cigarettes, carte-vue et articles de confiserie ;
- la location de matériel, et notamment sans que cette liste soit limitative, de vaisselle, tables, chaises, couverts, tentes et tout ce qui est utile à l'organisation d'événements.

La société peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Elle peut se porter caution au profit de ses propres administrateurs et actionnaires.

Volet B - Suite

L'objet peut être modifié par décision de l'assemblée générale tenue devant Notaire conformément au Code des sociétés.

La société est liée par les actes posés par ses organes représentatifs même lorsqu'ils sortent de son objet social, sauf si elle peut prouver que le tiers avait connaissance de cet état ou que vu les circonstances il ne pouvait les ignorer, sans que la publication des présents statuts ne puisse suffire comme preuve.»
Un exemplaire de ce rapport et de l'état y annexé seront déposés en même temps qu'une expédition du présent procès-verbal au greffe du tribunal de commerce de Tournai.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVERSION EN TITRES NOMINATIFS

L'assemblée générale décide de convertir les titres au porteur en titres nominatifs au frais de la société.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article huit des statuts, comme suit :

« Tous les titres de la société sont nominatifs. Ils portent un numéro d'ordre. Il est tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs. Tout titulaire de titres peut prendre connaissance du registre relatif à ses titres. Les transferts ou transmissions seront inscrites dans ce registre conformément à la loi. »

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : DEMISION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée accepte la démission présentée par Monsieur Hugues d'Oultremont de ses fonctions d'administrateur; décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée confère au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et aux fins d'opérer la modification nécessaire auprès de toutes les administrations.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Déposé en même temps : expédition, extrait, statuts coordonnée, chèque bancaire.

Notaire Laurent DEVREUX
Rue César Despretz, 26
7860 LESSINES
☎ 068.33.24.00 - 068.33.24.01
Fax 068.33.73.25